



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, le 05 décembre 2022

- **ASSEMBLEE DELIBERANTE**

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2022

Conformément aux règles de transmission des actes réglementaires, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2022 joint au projet de délibération.

2/ Commissions municipales – Modification de la composition des commissions :

- **Voirie – Circulation**
- **Environnement – Cadre de vie – Forêt**
- **Vie associative – Animation de la ville**

Madame Magali MEINIER a démissionné de son mandat de Conseillère Municipale le 7 novembre 2022, il convient de la remplacer dans différentes commissions.

- **Voirie – Circulation** : depuis le début du mandat, Monsieur Michel BARBÉ est une personne qualifiée de cette commission, Monsieur le Maire propose de le désigner membre élu de la majorité.
- **Environnement – Cadre de vie – Forêt** : Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Michel BARBÉ pour remplacer Madame Magali MEINIER.
- **Vie associative – Animation de la ville** : Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean FORESTI pour remplacer Madame Magali MEINIER.

3/ Modification du règlement intérieur de Conseil Municipal

Proposition d'augmenter le nombre de parutions du magazine municipal avec moins de pages.

Diminution du nombre de mots de la rubrique « Expressions Politiques », ce qui entraîne une modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Groupe Seloncourt Avenir : passage de 300 mots à 80 mots maximum

Groupe Seloncourt Autrement Ecologique et Solidaire : passage de 200 mots à 50 mots maximum.

- **FINANCES**

4/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

La Commission Finances, réunie le 30 novembre 2022, a émis un avis favorable.

5/ Tarifs 2023

Il est proposé d'établir et d'actualiser les tarifs des services communaux pour l'année 2023 comme indiqués dans les tableaux joints au projet de délibération.

Ceux-ci seront encaissés par les régies de recettes respectives ou directement sur le budget communal.

La Commission Finances, réunie le 30 novembre 2022 a émis un avis favorable avec 2 avis contre..

- **PERSONNEL**

6/ Tableau des effectifs – Suppression de postes

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs et notamment de supprimer les postes non pourvus.

Il est proposé la suppression de certains postes au sein des Services municipaux.

Le Comité Technique réuni le 28 novembre 2022 a émis un avis favorable.

La Commission Personnel, réunie le 30 novembre 2022, a émis un avis favorable.

- **VOIRIE - CIRCULATION**

7/ Intégration et suppression de parcelles de terrain du domaine public communal

Régularisation.

La Commission « Voirie », réunie le 28 novembre 2022, a émis un avis favorable.

8/ Aménagement de la rue d'Audincourt – Demande de subventions

Les travaux d'aménagement de la piste cyclable sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Montbéliard Agglomération sont terminés.

L'enfouissement des réseaux ainsi que l'éclairage public sur la rue d'Audincourt ont été réalisés et il convient de finaliser l'aménagement de la route départementale (RD 34) en ce qui concerne la couche de roulement ainsi que les trottoirs et plantations.

L'opération sera réalisée conjointement avec les services départementaux en deux phases sur 2023 et 2024.

L'opération est estimée à 250 000 € H.T. soit 300 000 € T.T.C.

Les travaux s'exécuteront sur 2 phases.

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables en € HT		Subventions escomptées €	%	
		Objet	Montant pris en compte H.T.		Sur total H.T.	Sur total T.T.C.
ETAT	D.E.T.R.	Travaux	250 000,00	62 500,00	25,00%	
	AMENDES DE POLICE	Plafonds	100 000,00	25 000,00	10,00%	
DEPARTEMENT	CONTRAT P@C	1ère tranche	125 000,00	37 500,00	30,00%	
		2e tranche	125 000,00	37 500,00		
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES				162 500,00	65,00%	54,17%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT				137 500,00		45,83%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.				300 000,00	100%	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : Avril 2023 (pour les projets soumis à marché public)
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Juillet 2023
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Septembre 2024

La Commission Voirie, réunie 28 novembre 2022, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

9/ Convention entre Pays de Montbéliard Agglomération et la ville de Seloncourt pour la gestion de la signalisation lumineuse tricolore

Détail des prestations :

- Exploitation du poste central de régulation de trafic
 - Gestion et évolution du PCRT installé à PMA.
 - Examen des dysfonctionnements constatés.
 - Vérification des résultats obtenus et optimisation si nécessaire.
 - Etude et mise en œuvre des paramètres à modifier
 - Contrôle sur le terrain après mise en œuvre et adaptations éventuelles
 - Adaptation des plans de feux
 - Relation avec les gestionnaires de voirie ainsi qu'avec l'exploitant du réseau de transports urbains
- Gestion des carrefours à feux et des dispositifs d'accès
 - Maintenir en bon état de fonctionnement 24h/24 et 7jours /7 avec entretien curatif et préventif des installations, en intégrant un service d'astreinte.
 - Relation avec le fournisseur d'énergie et gestion des contrats.
 - Contrôler quotidiennement les installations.
 - Modifier les programmes des carrefours à feux.
 - Passer et Gérer les marchés de fournitures, de travaux de grosses réparations et de contrôle de conformité réglementaire et assurer la maîtrise d'œuvre correspondante.
 - Gestion du stock de fournitures.
 - Gestion du banc d'essai en atelier.
 - Etablir les bilans de diagnostic des installations et assurer une veille technique.
- Gestion des demandes de modification et de déviations
 - Adaptation des programmes de feux temporaires demandés.
 - Analyser les demandes des gestionnaires de voirie au regard des réglementations en vigueur.
 - Mettre en œuvre et suivre les programmes temporaires mis en œuvre.
 - Assurer la mise en place des panneaux de déviation lorsqu'elles incombent à PMA
 - Réponses aux demandes des riverains dans un délai d'une semaine

- Etudes fonctionnelles des carrefours à feux et des dispositifs d'accès
 - Réalisation des dossiers de carrefours
 - Vérification de la conformité des aménagements
 - Réalisation des matrices et diagrammes de sécurité
 - Contrôle des programmations en atelier et sur le terrain

Modalité d'organisation :

Les agents du service communautaire de gestion de signalisation lumineuse tricolore sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de PMA, y compris lorsqu'ils effectuent des missions pour le compte de la Commune.

En tant que de besoin, le responsable technique de la Commune donne ses observations au responsable du service de gestion de la Signalisation Lumineuse Tricolore. Un point régulier sera fait entre les deux Parties pour rendre compte des interventions réalisées et deux réunions annuelles seront programmées.

Les demandes d'intervention parviennent au service maintenance SLT sur un téléphone portable dont le N° sera dédié à l'usage de l'astreinte SLT. Ces dernières seront générées par :

- Appels téléphoniques des communes, services police, services secours, concessionnaires, exploitant réseau transport et affrétés....
- Alerte SMS + courrier électronique du Poste central de Régulation Trafic
- visite périodiques réalisées par les agents

- **URBANISME**

10/ Autorisation de vente d'une parcelle boisée à Monsieur Philippe VERNEREY

Monsieur Philippe VERNEREY, domicilié Ferme des Minimes à Seloncourt et propriétaire d'un centre équestre, souhaite acquérir une parcelle boisée, afin d'agrandir l'espace de promenade pour les chevaux.

La parcelle concernée par la vente est la parcelle AK 91, d'une surface de 1 603 m², lieu-dit Rond des Billods.

Suivant l'estimation des domaines, le prix proposé à la vente est de 600 euros.

Les frais d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

La Commission Urbanisme, réunie le 1^{er} décembre 2022 a émis un avis favorable.

11/ Dénomination des voies des constructions Néolia 95 rue Neuve

Il est proposé de dénommer les deux voies du lotissement Néolia sis 95 rue Neuve :

- Voie principale : rue Émile BOEHM
- Voie secondaire : Impasse des usines.

- **BATIMENTS – PATRIMOINE - CIMETIERE**

12/ Réhabilitation et rénovation énergétique du bâtiment Louise Michel – Demandes de subventions

La ville de Seloncourt a pour projet la réhabilitation et la rénovation énergétique de l'ancienne Ecole Louise Michel. Ce bâtiment est destiné à recevoir des associations ainsi que le « Centre Communal d'Action Sociale » et la « Police Municipale ».

L'opération est estimée à 960 000 € T.T.C. soit 800 000 € H.T.

Les travaux de rénovation se porteraient à 740 450 € H.T. soit 888 540.00 € T.T.C. estimés par le groupement GIROLIMETTO, Maître d'œuvre, au stade Avant-Projet-Définitif.

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables en € HT		Taux	Subventions escomptées €	%	
		Objet	Montant pris en compte H.T.			Sur total H.T.	Sur total T.T.C.
DEPARTEMENT DU DOUBS	P@C25	Travaux	800 000,00	6.66%	60 000,00	7,50%	
ETAT	D.S.I.L.	Totalité de l'opération	800 000,00	30%	240 000,00	30,00%	
REGION B.F.C.	EFFILOGIS	Plafonds des travaux	500 000,00	40%	200 000,00	25,00%	
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					500 000,00	62,50%	52,08%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					460 000,00		47,92%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					960 000,00	100%	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : Janvier 2023 (pour les projets soumis à marché public)
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mars 2023
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : mars 2024

La Commission Bâtiments, réunie 24 novembre 2022, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

- **ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – FORÊT**

13/ Assiette, dévolution et destination des coupes de bois 2023

Il convient de rappeler que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Seloncourt, d'une surface de 227,97 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 01/04/2008. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2023 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 14r,16p, 18p, 31j, 27r, 15r, 29r et des chablis.

QUESTIONS ORALES

Selon éléments avancés en début de séance.

INFORMATIONS

- Rapport Social Unique 2021 (RSU)

DECISIONS ET ARRETES DU MAIRE (cf. tableaux joints)